

## **Assemblée Générale des Maires Ruraux**

**du 8 Octobre 2022 – SIMARD**

### **Rapport moral 2021-2022**

Monsieur le Maire de Simard, Mr le Président de l'AMRF, Messieurs les Représentants de la Préfecture et du Conseil Départemental, Madame la Députée de l'Arrondissement, Monsieur le Député Européen, Madame Monsieur les Sénateurs,

Mesdames, Messieurs les Maires, Adjoints, et Conseillers municipaux, cher.e.s collègues,

Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue le 3 Octobre 2021 à Curgy, avec une table ronde sur le thème du mouvement de population de la ville en faveur de la campagne et ses conséquences pour nous.

Aujourd'hui, nous nous réunissons en Bresse pour notre assemblée générale, avec le sujet - brûlant d'actualité – ce qui n'était pas prévu au moment du choix de notre thème d'AG - de la transition énergétique.

### **Bilan sur le fonctionnement de l'association sur l'année écoulée.**

Quelques éléments sur le fonctionnement et l'activité de notre association :

Le nombre d'adhérents de l'UMCR71 a continué de progresser, 297 communes en 2021, 312 en 2022 , ce qui signifie **qu'environ 2/3 des communes rurales de Saône et Loire sont adhérentes à l'UMCR71.**

Je vous remercie donc d'avoir renouvelé votre confiance à l'association ou pour certains d'entre vous, 25 Maires exactement, d'y avoir adhéré cette année.

Je salue et je remercie tout particulièrement les membres du Bureau qui sont là ce matin, et qui sont avec moi à votre écoute, à votre service, au service de la commune rurale et de l'intérêt général. Notre association fonctionne avec le total bénévolat des membres du Bureau et l'appui toujours professionnel et très efficace de notre secrétaire Évelyne.

## Le développement de la relation avec nos adhérents

- Envoi d'une lettre hebdomadaire « Rural Infos » depuis plus d'un an, avec une partie « informations départementales » et une partie d'information à caractère national.

Ne pas hésiter à nous faire des retours sur le contenu et l'utilité de cette lettre d'information, et à l'alimenter d'expériences utiles à partager.

-Organisation de réunions d'information, ciblées cette année sur « La responsabilité du Maire et des élus ».

-Soutien de l'association aux Maires rencontrant des difficultés.

L'UMCR71 répond présente pour soutenir les Maires ruraux individuellement lorsqu'ils en ont besoin. Dans les cas d'agression, nous nous portons partie civil, comme nous l'avons très récemment auprès d'un Maire qui a été agressé à son domicile.

-Nous assurons un suivi dépannage juridique avec l'appui de l'association nationale des Maires ruraux notamment sur les questions de droit rural. et de l'Association des Maires de Saône-et-Loire, notamment sur les questions de droit rural.

## La coopération avec nos partenaires

-Nous remercions nos partenaires de leur soutien et de leur présence aujourd'hui : EDF, Groupama, Vitogaz, Le Groupe La Poste, Orange, Panneau-pocket, MNT et Enedis sans oublier le Conseil départemental. Vous pourrez les rencontrer en fin de matinée.

## **Retour sur les principales actions de l'UMCR sur la période Novembre 2021 - Septembre 2022.**

L'UMCR 71 est une association militante qui travaille prioritairement sur les questions de la ruralité et des territoires ruraux. Abordons les principales actions en cours de l'année écoulée, dont plusieurs se poursuivent.

### **La crise de l'Énergie**

A ce jour, l'implication des associations d'élus a permis que 30 000 communes françaises et environ 400 communes de Saône-et-Loire (de moins de 10 salariés avec des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros) bénéficient de la prolongation ou d'un retour au tarif réglementé de l'énergie.

Les perspectives financières de nombre de communes rurales s'assombrissent du fait des conséquences de la hausse des prix de l'énergie impactant directement les budgets communaux. Les augmentations annoncées paraissent insupportables, même si certaines de nos communes qui utilisent l'énergie-bois sont plus résilientes.

Cette difficulté sera renforcée par la diminution de fait des dotations si elles ne sont pas indexées sur l'inflation.

### **Vigilance absolue sur nos ressources et particulièrement sur les dotations de l'Etat**

Pour faire face à ce contexte déstabilisant et incertain, nous demandons, avec notre association nationale, la mise en place d'une indexation sur l'inflation des principales dotations de l'Etat. La DGF représente en moyenne autour de 15 % des recettes des communes, ce qui est significatif.

En dépit des demandes répétées des élus ruraux, les règles de répartition de la Dotation globale de fonctionnement -la DGF- entre communes demeurent toujours aussi injustes

La part de la **Dotation Forfaitaire** par habitant varie souvent du simple au double entre une commune urbaine et une commune rurale.

Cette situation est injustifiable. Le constat est ancien, il faut réduire cette inégalité. Il faut revoir la règle, chaque année on en parle, mais la situation ne bouge pas.

Même constat pour la **Dotation de solidarité rurale**, et la **Dotation de solidarité rurale cible**.

A l'approche de la loi de finances pour 2023, nous demandons aux parlementaires de suivre la question des dotations pour assurer une égalité urbains/ruraux.

### **Téléphonie mobile**

La qualité des communications téléphoniques mobiles laisse toujours à désirer dans de nombreux points du département.

Dans le cadre de l'opération « New Deal », une petite dizaine de nouveaux pylônes ont été installés dans le département au cours des derniers mois, 12 sont programmés pour l'année 2023.

Est-ce suffisant ? pas sûr du tout car dans le même temps les usages du téléphone mobile se développent.

### **Très haut débit**

Nous suivons de très près, avec le Conseil Départemental, le déploiement de la  **fibre optique**  dans le département, pour obtenir l'égalité d'accès au THD entre les urbains et ruraux. 34 000 foyers sont éligibles en SetL à fin Juin 2022. Nous avons hâte évidemment de voir la couverture de la Saône-et-Loire achevée.

Un point d'inquiétude : le déploiement de la fibre, lorsqu'il est aérien conduit à doubler les poteaux...Nous demandons au Département et au Sydesl d'examiner toutes les possibilités d'avoir un support commun électricité-fibre chaque fois que possible.

### **Services au public**

Mr le Préfet a mis en place le 16 Septembre dernier un Comité « Agenda rural » pour suivre les mesures en faveur du rural. Une initiative intéressante, dont nous suivons les résultats.

- Education Nationale : Concernant l'effectif du volant de remplacement des enseignants pour les écoles, le taux reste faible en SetL et inférieur à l'objectif, ce dont convient la nouvelle Directrice.
- Gendarmerie et Justice : la question lancinante des dépôts de plainte de la part des élus restent sans suite ! Le Colonel commandant le Groupement 71 demande à ses équipes d'être à l'écoute des élus et relancera les deux Procureurs de SetL sur certaines plaintes.

### **La réforme des modalités de reversement de la taxe d'aménagement entre communes et EPCI**

Jusqu'à fin 2021, les communes pouvaient reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales.

Un article de la loi de finances pour 2022 a modifié un mot, et a remplacé «  *peut être*  », pour les remplacer par le mot «  *est*  ». Ce faisant, le reversement, jusque-là simple possibilité pour les communes, est devenu une obligation.

Notre association s'oppose fermement à ce reversement obligatoire qui nie le fondement-même de la dynamique de coopération

intercommunale. C'est à la commune d'apprécier librement, en bonne intelligence avec l'intercommunalité, la pertinence d'un partage éventuel de la taxe d'aménagement avec l'EPCI, en fonction des équipements publics intercommunaux qu'elle accueille sur son territoire.

Faire de cette faculté, une obligation relève de l'infantilisation des Maires, à qui il faudrait imposer ce que la loi leur permettait déjà de faire s'ils jugeaient une telle répartition légitime.

Nous avons saisi les 8 parlementaires de notre département pour demander une modification législative et revenir à la formule « *peut être reversé à l'établissement ...* » à l'occasion de la loi de Finances 2023.

Réponse positive des Sénateurs Marie Mercier et Jérôme Durain et de la Députée Cécile Untermaier.

### **La question des prédateurs et du Loup**

A nouveau des attaques sur les troupeaux ovins ont eu lieu, en Charolais cette fois au mois de Juillet, autour des communes de Viry, Champlecly et Fontenay, avec déjà 60 bêtes tuées ! Nous avons apporté tout notre soutien aux éleveurs touchés par cet épisode, et attendent des mesures fortes. Soyons clairs ! La présence du loup n'est pas compatible avec l'élevage agro-pastoral dans un milieu de bocage.

Le Plan Loup 2018-2022 indiquait un niveau de 500 loups pour préserver l'espèce. Nous en sommes aujourd'hui, selon certains de vos services, à plus de 1000 loups présents sur le territoire national, 2500 selon le monde agricole. La Saône-et-Loire est devenue une terre de passage du loup ; il est grand temps de réagir et de protéger avant tout nos troupeaux et nos éleveurs !

Nous avons saisi le Ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, le 23 Juillet dernier pour que le Plan Loup en préparation pour la période 2023-2027 ne soit pas un copié/collé du Plan actuel, qui méconnaît les conditions d'exercice de l'agro-pastoralisme et de l'élevage...Toujours pas de réponse !

### **La question de l'ingénierie communale**

L'Agence technique départementale (ATD) a pris des retards en 2021 dans le traitement des dossiers qui étaient principalement dus à la baisse des effectifs de l'Agence. Des recrutements ont été effectués et la situation est en voie d'amélioration.

Nous sommes très attachés à ce que l'A.T.D. reste un service d'ingénierie performant et proche des communes.

Nous sommes parvenus à un accord sur la régulation de la prise en charge à 2 dossiers par collectivité sur les 2 premières années de leur mandature, et acceptation d'un troisième dossier sur la deuxième partie de mandature en fonction de la charge de travail de l'agence. Il faut que l'effectif reste à niveau et que des réponses claires soient données aux Maires sur les délais.

### **La présence postale**

Le Fonds de péréquation postale apporte un concours financier aux communes qui disposent d'une agence postale ou d'un relais commerçant. N'hésitez pas à saisir le président de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT), Marc Labulle, pour des informations ou en cas de situations difficiles avec la Poste.

### **Le ZAN, Zero Artificialisation Nette et sa « territorialisation », ...ne pas nous prendre pour des Anes ...**

Nous sommes favorables à la sobriété foncière prévue par la loi Climat et Résilience...d'abord beaucoup de communes rurales ont très peu consommé d'espace au cours des dix dernières années.

Il importe d'être très vigilants sur les travaux de révision du SRADDET qui se déroulent à la Région pour décliner en région BFC le Zero Artificialisation Nette (ZAN).

Le SRADDET va cadrer les SCOT et les PLUI en matière de consommation foncière, pour les communes qui ne sont pas restées au RNU. Il devrait normalement à rééquilibrer les territoires...

Selon certaines simulations, et notamment un scénario baptisé « Equité » (!!!), l'Autunois Morvan pourrait se voir imposer une réduction de 70% de la constructibilité pour les 10 ans à venir et pour le Charolais Brionnais ce serait 60%... au lieu d'une moyenne à 50%.

L'association est présente sur les ateliers qui se déroulent depuis 4 mois sur le ZAN, et nous vous tenons informés dans Rural Infos.

### **La transition écologique en milieu rural**

Les projets ayant un impact sur la transition écologique sont nombreux dans nos communes : énergie-bois, photovoltaïque et méthanisation notamment.

Sur notre site vous trouverez un simulateur qui vous permet de calculer, à titre d'information, ce qu'il faudrait de surface de panneaux photovoltaïques pour produire dans votre commune l'équivalence de la consommation de vos habitants et entreprises.

**La ruralité peut devenir un territoire producteur d'énergies** si des conditions favorables sont réunies.

L'Etat se doit de valoriser les ressources communales, leur rôle dans la production de richesses. Nous demandons à l'Etat de réformer les IFR, de faire retomber localement au bénéfice des communes les prélèvements fiscaux sur les opérateurs de l'énergie.

L'Etat se doit d'inverser la logique du « sentiment d'abandon » des populations rurales et ne pas appauvrir la ruralité, c'est ce qui justifie nos demandes sur les dotations et le bouclier tarifaire.

**En conclusion**, la Saône-et-Loire est à 90% un territoire rural et bénéficie d'un maillage de plus de 500 communes rurales, ce maillage très fort est une richesse et une force pour l'ensemble du département.

Beaucoup de communes rurales sont désormais en progression démographique, il y a une envie de vivre à la campagne, la ruralité attire...

Ces tendances renforcent la raison d'être de notre association, notre rôle est d'agir pour contribuer à développer une **ruralité vivante**, avec des Communes qui se développent.

**Approbation du rapport moral.**

[Rapport disponible sur http://www.mairesruraux71.fr](http://www.mairesruraux71.fr)